



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2008/L.8
11 juin 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE**
Vingt-huitième session
Bonn, 4-13 juin 2008

Point 7 b) de l'ordre du jour
Questions méthodologiques relevant de la Convention
Émissions imputables aux combustibles utilisés dans
les transports aériens et maritimes internationaux

Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a reçu des secrétariats de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et de l'Organisation maritime internationale (OMI) des renseignements sur les travaux menés actuellement au sein de ces deux organisations sur les émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux. Le SBSTA a pris note des vues exprimées par les Parties sur cette information.
2. Conscient de la nécessité de poursuivre la coopération et l'échange de renseignements entre l'OACI, l'OMI et le secrétariat de la Convention, le SBSTA est convenu de continuer à recevoir des renseignements de l'OACI et de l'OMI sur les travaux consacrés à la question afin que les Parties puissent échanger des vues sur ce sujet à ses trois prochaines sessions.
3. Le SBSTA est convenu d'examiner plus avant les questions intéressant ce point de l'ordre du jour à sa trente-deuxième session (mai-juin 2010).
